

NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.	ESPÈCE DES UNITÉS.	DROITS à percevoir.	
		f.	c.
Chaussons et brodequins pour enfants,	la douzaine.	0	75
Gilets de coton blancs ou rayés,	d°	1	50
Caleçons de coton,	d°	2	00
Gants de fil et de coton,	d°	4	00
<i>Tissus de laine.</i>			
Mousseline lainée, mérinos, reps, etc.	le mètre,	0	20
Flanelle, pure laine fine,	d°	0	24
Flanelle ordinaire,	d°	0	46
Flanelle mélangée de coton,	d°	0	42
Casimirs et draps fins,	d°	0	75
d° ordinaires,	d°	0	60
Couvertures de laine, 1 <sup>re</sup> qualité,	l'une,	0	96
d° 2 <sup>e</sup> qualité,	d°	0	46
Chemises de laine,	la douzaine,	5	00
Caleçons et gilets de flanelle,	d°	4	00
Bas et chaussettes de laine,	d°	4	50
<i>Vêtements confectionnés.</i>			
Pantalons, coutil, fil blanc et nouveautés,	l'un,	0	50
d° fil et coton, blanc et nouveautés,	d°	0	25
d° coton blanc et nouveautés,	d°	0	20
Paletots en toile blanche et nouveautés,	d°	0	60
d° en coton blanc et nouveautés,	d°	0	40
Habits et redingotes en drap,	d°	5	60
Pantalons en drap,	d°	1	25
Gilets en drap,	d°	1	00
<i>Mercerie.</i>			
Fil à coudre en écheveaux, blanc et couleurs,	le kilog.	0	50
d° sur bobines, d°	la grosse,	0	75
Fil à voiles,	»	exempt.	
Fil pour cordonniers et bourreliers,	le kilog.	0	60
Laines à tapisserie,	d°	1	50
Coton à broder, en écheveaux,	la douzaine,	0	20